

**Nous pouvons encore dire non et empêcher ce projet !  
Mobilisons-nous tous ensemble lors de l'enquête publique !**

L'enquête publique concernant le parc éolien, aura lieu du **10 novembre au 17 décembre 2016**, à Sermange, Gendrey et Saligney.

Le dossier est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies, **il est très important d'aller exprimer votre avis !**

Sermange : le lundi et le mercredi de 8 h à 12 h

Gendrey : le lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 – le mercredi de 9 h à 12 h - le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h

Saligney : le lundi de 15 h à 18 h 15



Vue depuis Gendrey, rue de la tuilerie

**Adhérer, c'est se mobiliser pour nos villages !  
Signer la pétition, c'est agir pour notre cadre de vie !  
Plus d'informations sur [www.lesamisdesermange.fr](http://www.lesamisdesermange.fr)**



Les amis  
du patrimoine  
et de l'environnement  
de Sermange

## **ÉOLIENNES À QUI PROFITE L'ARGENT ?**



Vue depuis Sermange, rue d'Orchamps

**Notre cadre de vie va être bouleversé  
pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'écologie  
et la transition énergétique**

## Des sociétés financières sont à l'œuvre dans le domaine de l'éolien

Les fortes subventions accordées par la France à cette filière en font un investissement très rentable, même en l'absence de vent (comme ici, à Sermange, Gendrey et Saligney). Les fonds de pension américains et les sociétés financières se sont donc ruées sur ce nouvel Eldorado, car l'éolien en France est un véritable paradis fiscal.

## Les acteurs du projet Jura Nord

Opale Énergies Naturelles, bureau d'études basé à Fontain (Doubs) agit pour le compte de Velocita Energy Developments, basée à Londres, qui construit et exploite des parcs éoliens en Europe.

La société mère du groupe Velocita, R/C Europe Wind IP, est enregistrée dans un paradis fiscal : **les îles Caïmans**.

Velocita a été créée par le fonds d'investissement Riverstone, basé à New York, qui investit aussi bien dans les énergies renouvelables que dans **les forages pétroliers ou le gaz de schiste**. Son but est uniquement de faire de l'argent et non de favoriser la transition énergétique. Riverstone est au centre de plusieurs **scandales financiers** ; il a notamment été condamné pour **corruption** en 2009 et contraint de payer une amende de 30 millions de dollars. Le groupe est lié dans divers fonds d'investissement à Goldman Sachs et au Carlyle Group.

*L'implantation d'éoliennes permet aux multinationales de l'énergie de gagner beaucoup d'argent, par le biais des subventions, mais également par la vente et l'échange de quotas d'émissions de CO2 sur le marché des droits à polluer. Riverstone devrait payer d'importants **droits à polluer** à cause de ses activités dans les forages pétroliers et les gaz de schiste, sa filiale Velocita, en lui apportant des **crédits carbone**, va lui permettre de réduire fortement ces coûts.*

## Des montages financiers inquiétants

Le système mis en place par Velocita est un montage très complexe de sociétés et de holdings détenant les parcs éoliens. Ces holdings (au capital parfois de 10 euros !) sont déconnectés financièrement et juridiquement de la maison mère et de ses filiales, permettant **une mise en faillite des sociétés locales** sans conséquence aucune sur Velocita.

Si ces sociétés font faillite et disparaissent, comme cela s'est déjà produit aux États-Unis, les revenus dus aux communes et aux particuliers disparaissent avec elles ; mais pas les éoliennes ! Elles vont continuer longtemps à orner le paysage local, abandonnées et dégradées et ce sont les **propriétaires des terrains qui devront payer le démantèlement**.

A Sermange-Gendrey-Saligney, comme sur les 11 projets de Velocita en France, le parc éolien serait exploité par une Société par Actions Simplifiées à associé Unique (SASU), Énergie Nord Jura, au capital de 10.000 euros, elle-même propriété de Nord Jura Holdings.

## Un territoire confisqué

Pour implanter un parc éolien, les opérateurs font signer aux communes des contrats, nommés baux emphytéotiques. **Ce bail très particulier donne tout pouvoir au locataire** du terrain pour une très longue durée, pouvant aller jusqu'à 99 ans. La société exploitant le parc éolien de Sermange-Gendrey-Saligney pourrait ainsi transformer les terrains, se réserver le droit de chasse, hypothéquer les terres, les louer, céder le bail à n'importe quelle autre société, **sans que les communes ni les propriétaires puissent s'y opposer**.

## De faibles revenus pour les communes

Les communes, qui cèdent une partie de leur territoire à ces sociétés, vont toucher des sommes assez dérisoires au vu de l'enjeu : paysages transformés, risques pour la santé, mortalité importante chez les oiseaux et les chauves-souris, déboisements, patrimoine naturel et historique impacté fortement, problèmes sanitaires possibles dans les élevages, perte de valeur importante des biens immobiliers...

**Nos trois villages vont percevoir seulement 15 % de l'argent** versé à l'exploitant du parc, argent versé grâce à nos impôts.

**C'est en effet le contribuable qui finance les aides versées aux sociétés éoliennes** : la taxe CSPE, mentionnée sur notre facture d'électricité, va directement subventionner des sociétés étrangères.

## Le tour de passe-passe de l'éolien !

**Nous payons, ils construisent des parcs industriels qui défigurent nos campagnes**, leur font gagner des fortunes et ils nous reversent une aumône pour repeindre le gymnase ou la médiathèque...

Les subventions accordées aux puissantes sociétés de l'énergie pour installer des éoliennes à Sermange, Gendrey et Saligney, **l'argent du contribuable, notre argent**, vont atterrir dans leurs coffres aux îles Caïmans.